



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PME

Question écrite n° 44280

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les inquiétudes des chefs d'entreprise qui se heurtent chaque jour à la complexité grandissante du code du travail. Ainsi entre 2005 et 2010, le code du travail s'est épaissi d'une page supplémentaire tous les 3 jours. Il est aujourd'hui quasiment impossible, sauf à être un professionnel du droit, d'avoir une parfaite connaissance des règles applicables dans une PME. Dans un tel contexte, la CGPME s'émue d'une éventuelle réforme prévoyant un renforcement du pouvoir de l'inspection du travail par le biais de sanctions administratives et financières dont le montant serait supérieur ou égal à celui prévu actuellement au pénal. Elle souhaiterait connaître le sentiment du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44280

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12590

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)